



MAITRES HORLOGERS A GENÈVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT et de la Société Suisse - Egypte

Organe Officiel des Sociétés Suisses

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

EN SUISSE, s'adresser pour la publicité à nos Agents publicitaires: Annonces Suisses S.A. "ASSA" Société Générale Suisse de Publicité

Ratification par l'Egypte des 4 Conventions de Genève de 1949

Dans les conflits de toute nature, les hommes doivent observer à l'égard de l'ennemi, quel qu'il soit, certaines règles fondamentales d'humanité. Celles-ci sont exprimées principalement par les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, signées par presque tous les Etats du monde et que le Gouvernement égyptien vient de ratifier officiellement, il y a quelques jours.

Ces quatre traités internationaux consacrent expressément la protection des blessés et malades, celle des prisonniers de guerre de même que celle des personnes civiles en temps de guerre.

Les Conventions de Genève ont pour base le respect de l'être humain et de sa dignité. Elles commandent que les personnes ne participant pas directement aux hostilités et celles qui sont mises hors de combat par maladie, blessure, captivité ou toute autre cause, soient respectées, qu'elles soient protégées contre les effets de la guerre et que celles qui souffrent soient secourues et soignées sans aucune distinction de race, de nationalité, de religion ou d'appartenance sociale.

Elles précisent enfin que les personnes protégées doivent toujours bénéficier de l'activité humanitaire du Comité International de la Croix-Rouge.

Il est à souhaiter que le geste de l'Egypte soit imité par ceux des Etats arabes qui n'ont pas encore ratifié les Conventions de Genève. Mais, en tout état de cause, l'excellente traduction en langue arabe de ces Conventions, effectuée par le Gouvernement égyptien est d'ores et déjà une contribution positive de l'Egypte à la diffusion des principes humanitaires, parmi les pays du Moyen-Orient.

QUESTIONS et REPONSES

Aucune immixtion étrangère

Le Conseil fédéral répond à une question posée par le conseiller national Vincent, popiste, Genève :

Il est inexact que tant la « Campagne européenne de la jeunesse en Suisse » que l'Institut international de la presse, à Zurich, utilisent des fonds qui en partie au moins, sont de provenance étrangère.

En ce qui concerne l'Institut international de la presse, cette situation n'a rien d'anormal, puisqu'il s'agit d'un organisme international qui, de par sa nature même, doit recevoir ses moyens financiers des différents pays où résident ses membres. L'Institut dispose comme sources de revenus des cotisations de ses membres et surtout de deux dons faits par la Fondation Ford et la Fondation Rockefeller pour les trois premières années d'activité. Ces contributions émanent donc non d'un gouvernement étranger, mais de fondations privées qui ont déjà fait bénéficier de leurs libéralités bien d'autres institutions. Dans son activité, non seulement il n'a contrevenu

à aucune disposition légale suisse, mais encore n'a présenté aucun caractère d'ingérence étrangère indésirable ou préjudiciable. Le comité national suisse de l'Institut est d'ailleurs composé de rédacteurs de divers journaux suisses connus.

Quant à la « Campagne européenne de la jeunesse », elle est organisée dans notre pays par le Cartel suisse des associations de jeunesse. Le Conseil fédéral n'a pas été appelé à se prononcer sur le financement de cette campagne. En revanche, telle qu'elle a été menée jusqu'à présent et d'après les informations recueillies par le département de justice et police, elle ne met nullement en péril la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération, de sorte que le Conseil fédéral n'a pas de raison d'intervenir.

Bénéfices

sur les armements

Le conseiller national Vincent, popiste, Genève, a posé une question, le 15 septembre 1952, sur les commandes d'armements. Le Conseil fédéral répond ce qui suit :

Le contrôle fédéral des finances est chargé de veiller que les fournisseurs de matériel d'armement ne fassent pas des bénéfices excessifs. Il ne lui incombe cependant pas d'examiner les commandes privées que ces fournisseurs exécutent. D'après les recherches du bureau fédéral de statistique au sujet des entreprises qui ont fait en 1950 des bénéfices supérieurs à 30 %, seul un petit nombre d'entre elles appartient au groupe des entreprises entrant en considération pour des commandes d'armement. De plus, aucune des entreprises n'a exécuté en 1950, des livraisons pour le programme d'armement.

Exportation de textiles

Le conseiller national Bösch, saint-gall, indépendant, a posé une question relative à l'exportation de vos textiles. Le Conseil fédéral répond ce qui suit :

Les délégations commerciales suisses se sont toujours efforcées dans les pourparlers avec l'étranger de créer des possibilités d'exportation également pour les produits de l'industrie textile en général et ceux de l'industrie des bas en particulier. C'est ainsi que les arrangements commerciaux actuellement en vigueur entre la Suisse et l'Autriche, prévoient un contingent pour l'importation en Autriche de bas en coton, en

soie et en soie artificielle, contingent qui n'est pas encore entièrement utilisé à l'heure actuelle. La division du commerce du département fédéral de l'économie publique est disposée, au besoin, à s'employer à l'aplanissement des difficultés qui pourraient entraver l'emploi intégral de ce contingent. Il y a lieu de relever au surplus que les produits de l'industrie textile participent pour environ 20 pour cent à la valeur totale des contingents convenus avec l'Autriche. Le Conseil fédéral continuera de veiller toute son attention aux problèmes de l'exportation des textiles suisses.

Conférence des Présidents des gouvernements cantonaux

ABRIS ANTI-AERIENS

A la conférence des présidents des gouvernements cantonaux, M. Kobelt, président de la Confédération, a indiqué en sa qualité de chef du département militaire et sans engagement que se posent pour les autorités du fait du rejet par le peuple le 5 octobre du projet sur les abris aériens. Il constate qu'on ne sait pas à quoi il faut exactement attribuer le rejet du projet. Le peuple veut-il que les autorités ne prennent pas des mesures pour protéger la population ? Estime-t-il que

cer à d'autres mesures. Tout pesé, une autorité consciente de ses responsabilités ne saurait considérer que le résultat d'un scrutin affranchit de toute obligation. Elle doit veiller à son attention au problème et chercher à le résoudre.

Quelle doit être la solution nouvelle ? L'aménagement d'abris doit-il être déclaré obligatoire ou l'Etat doit-il se borner à encourager par des subventions ? La Confédération doit-elle déclarer cet aménagement obligatoire ou autoriser les cantons et les communes à le faire ? La première solution serait sans doute la meilleure.

Il conviendrait d'examiner si les mesures envisagées (aménagement, dans les maisons, d'abris contre les effondrements et les éclats) étaient judicieuses et si l'on doit donner la préférence à des abris collectifs. Faut-il instituer l'obligation de construire des abris pour les seules localités comptant 5.000 habitants ou plus ? On a prétendu que la répara-

tion des frais a été la cause du referendum. Un nouveau projet doit-il prévoir que la Confédération prendra toutes les dépenses à sa charge ? La réponse d'emblée doit être négative. Les pouvoirs publics doivent-ils verser des subventions plus élevées ou une autre répartition des dépenses entre la Confédération, les cantons et les communes doit-elle être envisagée ? Une autre question est celle de la répartition des frais entre locataires et propriétaires.

On a relevé au sein de la conférence, qu'un nouveau projet ne pourrait guère être différent du premier repoussé par le peuple. Il sera très difficile d'arriver à s'entendre au sujet de la répartition des frais de sorte qu'un second projet n'aurait guère plus de succès que le premier. Les présidents des gouvernements cantonaux se sont déclarés prêts à soumettre à leurs gouvernements les questions soulevées en vue d'établir ce qu'il serait possible de faire.



La solution proposée n'était pas judicieuse ou la répartition des frais peu satisfaisante ?

Le Conseil fédéral doit se poser une question de principe, celle de savoir s'il faut renon-

LOI SUR L'AGRICULTURE

M. Rubattel, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'économie publique, a exposé devant la conférence des présidents des gouvernements cantonaux, les raisons qui s'opposent à l'entrée en vigueur de la loi sur l'agriculture le 1er janvier 1953.

On avait primitivement la ferme intention de mettre la loi et ses dispositions d'exécution en vigueur à cette date. Mais lors de la discussion du statut du lait au sein de la commission consultative, il apparaît que ce dessein n'était pas réalisable. Les raisons de ce retard sont de nature diverse. Il ne faut pas oublier que la loi régit un ensemble de matières complexes et variées et qu'elle nécessite un grand nombre de prescriptions d'exécution. Outre le statut du lait, la réglementation du marché du bétail de boucherie, celle du marché des oeufs du pays, le statut du vin et aussi les dispositions générales sur la politique agricole de la production, de l'écoulement et des prix sont d'une importance particulière. L'élaboration des prescriptions d'exécution, en raison de la multiplicité des problèmes, exige un temps considérable. Il faut faire aussi appel à la collaboration des cantons et consulter les organisations écono-

miques. La mise en vigueur par étapes de chapitres particuliers de la loi créerait une certaine confusion. Une telle solution serait d'ailleurs impraticable. Au demeurant, l'agriculture ne saurait pâtir d'un ajournement de la loi, abstraction faite du cas de certaines subventions.

En confiant plusieurs articles du Conseil fédéral sur l'agriculture, l'Assemblée fédérale a éliminé toute solution de



continuité de la législation en la matière. Comme la loi ne contient aucune disposition essentiellement différente du droit ordinaire ou extraordinaire applicable jusqu'à présent, il n'est pas impérieusement nécessaire, du point de vue matériel non plus, que la loi entre en vigueur le 1er janvier 1953.

Le Professeur FELIX BLOCH Prix Nobel

Le professeur Félix Bloch éminent physicien nucléaire, qui partage le prix Nobel avec l'Américain Purcell, est un citoyen suisse. Il naquit le 23 octobre 1904 à Zurich et étudia de 1924 à 1927 la construction des machines, les mathématiques et la physique à l'Ecole polytechnique fédérale. Il fut élève de M. P. Scherrer, professeur de physique. M. Félix Bloch poursuivit alors ses études à Leipzig où, en 1928, il conquist le grade de docteur à l'Institut de physique théorique de l'Université de Leipzig, où il obtint en même temps le titre de professeur M. Heisenberg.

L'Aide suisse à l'Europe ayant décidé d'entente avec les autorités fédérales de se retirer de l'œuvre entreprise au Brésil, elle pourra désormais se consacrer de nouveau et uniquement à l'aide aux régions dévastées de l'Europe où la misère à soulager est encore immense.

L'Histoire, si elle nous montre la lenteur de l'évolution humaine, nous apprend aussi que l'effort humain n'est pas stérile et que de degré en degré l'humanité s'élève à la justice... J. Jaurès.

Fin de l'action d'émigration au Brésil entreprise par l'aide suisse à l'Europe

Lors d'une conférence de presse tenue le 30 Juin 1952, l'Aide suisse à l'Europe avait rendu compte provisoirement de l'œuvre entreprise par elle afin d'établir 500 familles souabes du Danube dans l'Etat brésilien de Paraná. Elle avait annoncé que des indications complémentaires seraient données lorsqu'une décision aurait été prise au sujet de cette œuvre de colonisation. L'Aide suisse à l'Europe tient à la connaissance du public les décisions de son comité et à le renseigner sur les raisons qui l'ont déterminée à les prendre.

Malgré toutes les difficultés d'ordre personnel et financier, il a été possible d'établir outre-mer, 2.500 réfugiés et de créer en un temps relativement court une colonie de cinq villages pourvus d'écoles, d'églises et de services sociaux. La colonie est située au milieu d'une région

fertile où l'on pourra ces mois prochains récolter du blé qui sera, même pour les conditions brésiliennes, considérable. Malgré les nombreux obstacles qu'il n'ont pu être encore surmontés, diverses organisations internationales ont reconnu et souligné la valeur exceptionnelle de cette tentative comme expérience-témoin de colonisation. Tous les efforts nécessaires ont été entrepris ces derniers mois en vue d'atteindre le but que l'on se proposait et qui était de permettre aux colons de se suffire à eux-mêmes. Il faudra naturellement que chacun de ceux-ci fournisse encore de gros efforts avant que la colonie n'atteigne sa totale indépendance économique. Les colons doivent maintenant prendre conscience de leurs responsabilités et comprendre que l'avenir de la colonie dépend de leurs efforts. Il faut espérer que malgré toutes les difficultés qu'elle devra encore surmonter, celle-ci pourra subvenir à ses propres besoins. Selon la décision de son comité, l'Aide suisse à l'Europe considère que ses tâches envers la colonie sont maintenant remplies. Afin de libérer les colons de leurs obligations de remboursement à son égard, elle a décidé de renoncer à toutes ses créances sur la Coopérative Agraria et d'informer chaque colon de cette décision. Ce geste doit en même temps faciliter à la colonie l'obtention de crédits bancaires au Brésil. Afin de hâter encore le moment où les colons pourront se suffire à eux-mêmes, le comité de l'Aide suisse à l'Europe a décidé de faire don à chacun d'eux de bétail, de matériel et de mettre à leur disposition une somme qui leur permettra d'assurer leur entretien pour les prochains deux mois. Avec ces contributions supplémentaires, auxquelles s'ajoutent le paiement de certaines factures urgentes de la colonie, l'Aide suisse à l'Europe a fait tout ce qui lui était possible pour aider les colons à se créer une nouvelle existence.

L'Aide suisse à l'Europe est consciente qu'elle doit en grande partie à l'appui des autorités fédérales et des autorités brésiliennes d'avoir pu réaliser cette œuvre de colonisation. A ce propos, le comité désire rectifier l'information reproduite par une partie de la presse suisse, selon laquelle la Banque nationale brésilienne aurait exigé la réintégration du président de la Coopérative Agraria qui avait été démis de ses fonctions. L'Aide suisse à l'Europe tient à affirmer que cette information est erronée. En effet, cette banque n'a jamais cherché à exercer une influence sur la direction de la colonie.

Postulats

Les deux postulats annoncés de la commission des finances du Conseil national qui a examiné, la semaine dernière, le budget de l'Etat de 1953, sont libellés comme suit :

1. - En proposant de réduire de 10 ou de 20 pour cent les subventions fédérales dont le nombre n'est pas fixé par une loi, le Conseil fédéral, il faut le reconnaître, a montré sa volonté de faire des économies. Cette réduction schématique n'est cependant contraire à une diminution suffisante des subventions.

Après un examen sérieux des subventions fédérales, les commissions des finances des conseils législatifs ont formulé, les 13 avril et 9 mai 1952, des propositions concrètes pour une réduction de ces conventions par la voie d'une révision des dispositions légales. Fait regrettable, le Conseil fédéral n'a donné suite à aucune de ces propositions et a déclaré, par lettre du 16 novembre 1952, qu'il n'était pas à même de modifier l'état de choses actuel.

C'est pourquoi, le Conseil fédéral est invité à examiner, dans son ensemble, le problème des subventions et à présenter à l'Assemblée fédérale, en liaison avec le budget de 1954, un rapport accompagné d'un projet de loi permettant de réduire aussi, et fortement, les subventions réglées par des lois ou des arrêtés fédéraux.

2. - Le Conseil fédéral est invité à instituer un organe indépendant des divers départements, lequel lui est soumis directement, à l'effet de contrôler, en permanence, l'organisation et les effectifs du personnel de l'Administration fédérale. Cet organe fera ses propositions et veillera à l'exécution des mesures nécessaires. Il tiendra constamment la délégation parlementaire des finances au courant de ses constatations.

Le Conseil fédéral est chargé de réduire sensiblement l'effectif du personnel de l'Admini-

stration centrale dans le courant de deux ans et de présenter un premier rapport avec le budget 1954.

De plus, le Conseil fédéral est prié de procéder à un nouvel examen des traitements du personnel à l'étranger.

LES 78 ANS DE NOTRE GENERAL



Le général Guisan, toujours jeune et alerte, fête, ses 78 ans de très nombreux messages lui ont apporté des vœux et des félicitations, des témoignages de reconnaissance et d'affection. Nous joignons nos vœux respectueux à tous ceux qu'il a reçus, en souhaitant de tout coeur que Mme Guisan, toujours hospitalière, se remette promptement de l'opération subie, il y a quelque temps. Puisse-t-ils jouir longtemps encore d'une parfaite santé ; c'est le vœu unanime des Suisses d'Egypte et de ce Journal.

POOL BLANC

Les personnalités dirigeantes de l'industrie pharmaceutique suisse ne sont pas encore en mesure de prendre position concernant l'idée de M. Ribeyre, ministre français de la Santé, et à l'égard aussi de l'intention du gouvernement français de convoquer, pour le mois de décembre prochain une conférence internationale, à Paris, afin de créer un « pool blanc ».

Concernant ce « pool » qui aurait comme but la création d'un marché commun pour les produits pharmaceutiques en Europe et l'abolition des droits de douane sur ces produits, les groupes suisses n'ont été encore l'objet d'aucune demande officielle.

Intéressée néanmoins par ce projet, l'industrie pharmaceutique suisse ne craint pas une inondation du marché suisse par des produits étrangers par suite d'une éventuelle abolition des droits de douane. En revanche, si l'étranger supprimait les droits de douane, l'écoulement des produits suisses serait sensiblement facilité.

Quant à l'idée d'organiser, de façon internationale, la production pharmaceutique, pareille planification ne semble réalisable, selon l'opinion suisse, que pour les produits pharmaceutiques à usage général.

Les produits spéciaux, par contre, représentent pour l'entreprise, qui les a inventés, un trop grand investissement de travail et de capital pour renoncer à l'exclusivité de la production.

AU PALAIS FEDERAL

CONSEIL FEDERAL
Le Conseil fédéral a alloué au canton des Grisons une subvention pour des travaux d'assainissement et des remise en état du sol dans la zone des glissements de Rotocino, commune de Vicosoprano.

L'AIDE AUX CHEMINS DE FER PRIVES
Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux chemins de fer privés, le Conseil fédéral a approuvé un crédit d'un million de francs pour le chemin de fer Gurbetal-Berne-Schwarzenbourg.

LA SUISSE ET SES VOISINS

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS EMPRUNTE 100 MILLIONS A DES BANQUES SUISSES
On annonce que le gouvernement français vient de conclure avec un consortium de banques suisses composé du Crédit suisse, de la Société de Banque suisse et de l'Union de Banques suisses une opération de crédit d'un montant de 100 millions de francs suisses, répartis par l'escompte de bons du Trésor français. Ces bons seront remboursés par tiers à l'expiration de délais de 2, 3 et 4 ans.

DANS LA PRESSE

DES JOURNALISTES SUISSES EN ANGLETERRE
A Londres, M. Nichols, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office, a donné une réception en l'honneur des six représentants de la presse suisse venus en Grande-Bretagne à l'invitation de ce ministre. Une centaine de personnes y ont assisté. On remarquait parmi elles le professeur de Berne, auteur de nombreux ouvrages sur la Suisse, plusieurs députés à la Chambre des Communes et presque tous les membres de la légation de Suisse.

Dans nos Cantons

LE CENTENAIRE DU GAZ A BALE
Parmi les fêtes organisées pour marquer le centième anniversaire du ravitaillement de la ville en gaz, le départ de l'Hygiène et la direction du service des eaux et du gaz du canton de Bâle-Ville ont reçu leurs invités dans la salle du grand Conseil.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL A BALE

Bien que le nombre des chômeurs totaux ait passé à fin octobre à 336 (le mois précédent 295) considérée dans son ensemble la situation du marché du travail peut toujours être qualifiée de bonne. L'accroissement du nombre des chômeurs est notamment de nature saisonnière et attribuable en partie au temps tout à fait défavorable pour la construction. Il est toujours difficile en revanche de placer des employés de commerce âgés, de sorte que 51 d'entre-eux doivent être occupés à des travaux de chômage.

LE CONSEIL LEGISLATIF DE LA VILLE DE BERNE

Le conseil législatif de la ville de Berne a examiné l'un des projets les plus importants depuis la réunion de Bimphly à la commune de Berne, il s'agit de la création d'une association de communes entre Berne et Bremgarten. Cette association a pour but de coordonner les efforts des deux partenaires dans les domaines de planification, de routes, de canalisations et de constructions. Dans la suite, une convention stipulerait qu'une subvention de la commune de Berne à la commune de Bremgarten d'un montant de 100.000 francs serait versée annuellement pendant 10 ans, en couverture partielle des travaux communaux. Cette aide est remboursable. D'autres communes de banlieue pourraient également faire partie de cette association.

LE COMITÉ CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE DU CANTON DE BERNE

Le comité central du parti socialiste du canton de Berne a décidé à une grande majorité de laisser la liberté de vote en ce qui concerne la loi d'introduction sur le maintien de la propriété agricole. D'autre part, le comité recommande vivement de soutenir les deux projets fédéraux qui seront soumis au peuple le 23 novembre à savoir la prorogation temporaire du contrôle des prix réduit et l'arrêté sur le ravitaillement du pays en blé.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse; — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

autres personnalités dont feu le juge fédéral Couchepin et le docteur Nordmann, médecin-chef adjoint à la maternité. Viennent de paraître, dans la « Liberté » de Fribourg, diverses rétractations émanant du docteur Ody, aujourd'hui à Clarens, et de M. Jean Eggerts-wyler, député conservateur, à Saint-Sylvestre, qui avait mis en cause le conseiller d'Etat Torche et le docteur Nordmann. Tous deux reconnaissent que leur bonne foi a été surprise et que les allégations dont ils s'étaient faits l'écho étaient dénuées de tout fondement. On se souvient qu'il y a quelques mois, un journal neuchâtelois avait publié pareille mise au point concernant M. Torche et feu le juge fédéral Couchepin.

PRESSE JURASSIENNE
La presse jurassienne a tenu son assemblée générale à Bière le 14 octobre. L'association a appelé à sa présidence M. J.J. Rochat, rédacteur du « Journal du Jura », à Bière, à la place de M. Schnetz, Delémont, décédé. Les nouveaux statuts ont été passés en revue et seront adoptés lors de la prochaine assemblée générale. Les journalistes, après avoir goûté aux spécialités culinaires de l'endroit se sont rendus à Macolin.

FRIBOURG

L'APPLICATION DU CODE PENAL SUISSE DANS LE CANTON DE FRIBOURG
Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg adresse au Grand Conseil un message concernant la modification de la loi d'application du Code pénal suisse. Il s'agit en l'occurrence de l'introduction de deux dispositions nouvelles concernant la peine accessoire de l'expulsion d'un étranger condamné à la réclusion ou à l'emprisonnement et la répression du délit de violation d'une obligation d'entretien. La loi d'application du Code pénal suisse pour le Canton de Fribourg sera complétée en conséquence par ces dispositions.

POUR LA STERILISATION DES EAUX

On a inauguré, au Lac Noir (Saigne) les installations de stérilisation des eaux fournies par une maison de Lausanne en vue de mettre les soldats occupant les baraquements militaires à l'abri de tout danger. Dans l'assistance, on notait M. A. Baeriswyl, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics.

EN MARGE DE L'AFFAIRE ODY

La campagne en vue des élections au Conseil national, en automne 1951, avait donné lieu, dans le canton de Fribourg, à une lutte des plus vives. Des attaques particulièrement violentes avaient été portées contre M. Paul Torche, conseiller d'Etat, directeur de la police et de la santé, et diverses

CO, institution universelle et idéale, que plusieurs Etats ne faisant pas partie du pacte atlantique étaient également membres du conseil européen de la recherche nucléaire. Le coût de ce laboratoire s'élève à 100 millions sur lesquels la confédération sera appelée sans doute à verser une contribution de 6 à 7 millions. Le chef du département de l'instruction publique a insisté sur l'importance scientifique de ce laboratoire et sur le fait qu'il n'était en aucune façon voué à des expériences pouvant conduire à la bombe atomique. Il a lu à la fin de son exposé une déclaration de M. Paul Scherrer, professeur de physique à l'Ecole polytechnique fédérale, qui met à néant la crainte que le laboratoire international de physique nucléaire puisse comporter des risques pour la Suisse dans l'éventualité d'une guerre. Cette crainte provient d'une identification complètement erronée de la physique nucléaire et de la bombe atomique. Il a été entendu que les répliques des interpellateurs et la duplique de M. Albrt Picot auraient lieu au début d'une prochaine séance. — A l'issue de la séance, le Grand Conseil, les députés se sont rendus au nouvel institut de physique de l'université de Genève.

GENEVE

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Le Grand Conseil de Genève a adopté le rapport des visiteurs honoraires des prisons. Puis il a accepté les projets de loi accordant des allocations de vie chère au personnel de l'Etat, ainsi qu'aux pensionnés et aux retraités. Un amendement socialiste proposant de verser des allocations aux retraités et pensionnés n'habitants pas la Suisse a été repoussé.

Puis le Grand Conseil a voté un projet de loi accordant des allocations familiales aux travailleurs agricoles. Le chef du département de justice et police, M. Douboule, en réponse à des interpellations a énuméré toutes les mesures qui avaient été prises pour éviter les accidents de la circulation. Il a notamment déclaré que 8800 heures avaient été consacrées au contrôle des véhicules et que 430 retraités de permis avaient été effectués.

Les interpellations ont été développées sur l'instruction publique et sur la politique ferroviaire du canton. Le conseil d'Etat répondra à ces interpellations dans une prochaine séance.

UN DÉPUTÉ RADICAL A ENSEIGNE

Un député radical a ensuite interpellé au sujet du projet de laboratoire de recherches nucléaires. Il a demandé au conseil d'Etat s'il y avait un danger pour les voisins de ce laboratoire.

Un membre du parti du travail a ensuite interpellé sur le même sujet, citant les articles qui avaient paru et qui étaient opposés à la construction de ce laboratoire sur le territoire du canton.

Il a rappelé que le parti du travail avait lancé une initiative contre le siège de ce laboratoire sur le territoire genevois. Le chef du département de l'instruction publique, M. Albert Picot, a très longuement répondu à ces interpellations. Il a notamment rappelé que ce futur laboratoire était placé sous la surveillance morale de l'UNESCO.

LA MANIFESTATION DU SOUVENIR
A Genève s'est déroulée au parc Mon-Repos, la manifestation à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie. Après le défilé des autorités auxquelles s'étaient joints des officiers supérieurs de la 1ère division, ont lieu, ouvert par des détachements militaires et de gendarmerie, le long défilé des sociétés militaires, patriotiques et confédérées avec leurs drapeaux. Les autorités cantonales et municipales, les soldats de Genève et leurs camarades, les consuls généraux de France et d'Italie ainsi que la British Legion avaient fait déposer des couronnes au pied du monument.

SOLEURE

SANATORIUM D'ALLERHEILGENBERG

Une visite du nouveau sanatorium cantonal soleurois pour les tuberculeux eut lieu en Allerheiligenberg en présence de M. Max Obrecht, président du Conseil d'Etat, et de nombreuses personnalités. Une collecte organisée dans le canton de Soleure pour les travaux d'agrandissement de cet établissement a produit la belle somme de 1.700 mille frs. On évalue à 3 millions les frais totaux que nécessiteront les travaux de ce sanatorium dont l'exploitation commencera l'été prochain.

VOTATIONS SOLEUROISES

Les électeurs du canton de Soleure ont approuvé par 12.079 voix contre 4564 un crédit de 2.250.000 francs pour la construction du nouveau gymnase cantonal. Ils ont accepté d'autre part par 12266 voix contre 4280 la loi d'introduction à la législation fédérale sur l'assurance chômage et le placement.

GLARIS

BUDGET DU CANTON DE GLARIS

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil du canton de Glaris le budget de 1953, qui avec un total de recettes de 9.908.930 frs et un total de dépenses de 10.091.030 frs accuse un déficit de 182.100 frs.

SCHAFFHOUSE

GRAND CONSEIL DE SCHAFFHOUSE

Le Grand Conseil du canton de Schaffhouse s'est occupé de l'examen du rapport de gestion du Conseil d'Etat. Au cours de

la discussion, des critiques ont été émises à l'égard du développement insuffisant du réseau routier, de l'octroi arbitraire de subventions aux écoles enfantines ainsi qu'aux subventions accordées pour les travaux de construction de l'hôpital cantonal. La discussion reprendra au cours de la prochaine séance.

ELECTIONS SCHAFFHOUISOISES

Voici les résultats définitifs des élections du Grand Conseil de Schaffhouse : Parti paysan 27 (jusqu'à 27) parti ouvrier socialiste 22 (20), parti radical-démocratique 19 (17), parti populaire catholique 7 (5), Alliance des indépendants 3 (2), Parti populaire évangélique 2 (2), Mouvement jeune-radical 1 (1) sans parti 4 (4). Le parti libéral-socialiste, autrement dit le mouvement de la monnaie franche — qui avait deux députés appartenant au groupe socialiste, ne sera plus représenté au sein du Conseil législatif.

ZURICH

UN POUJON D'ACIER A YVERDON

Soucieux de posséder à son tour un poujon d'acier, l'hôpital d'Yverdon s'est adressé aux communes de district d'Yverdon et de Grandson. Celles-ci ont décidé de verser une somme de 60 cts par tête de population de telle sorte qu'une somme de 18.000 Fr. pourra être mise à la disposition du comité qui se préoccupe de cet achat. Le cercle de Sainte-Croix, du fait qu'il possède sa propre infirmerie, ne participe pas à cette action.

TESSIN

GRAND CONSEIL TESSINOIS

Au Grand Conseil tessinois, le président a annoncé que deux initiatives parlementaires ont été déposées par les partis radical, socialiste et paysan. La première demande l'abandon d'un projet législatif stipulant que, dès pour l'exercice fiscal 1951/52, le contribuable reçoit le surplus d'impôts en retour qu'il devra payer à la suite de la nouvelle loi fiscale cantonale. La deuxième invite le Conseil d'Etat à augmenter le minimum fédéral d'impôts, à augmenter les réductions de caractère social et à réviser la compensation intercommunale en faveur des communes économiquement faibles.

LE TIR DU GRUTLI

Le 90ème tir historique du Grutli s'est déroulé avec les concours de 801 participants. Mr. Vohmann, préfet de district (Brunnen) a ouvert la Landsgemeinde du Grutli au cours de laquelle le conseiller aux Etats Dominique Auf der Maur (Schwyz) a prononcé le discours officiel au cours duquel il a montré que les tireurs étaient des partisans résolus de la défense nationale. Il a salué la présence du colonel-divisionnaire Zublin, commandant de la 9ème division et du colonel-divisionnaire Wey, commandant du service territorial.

CONCOURS DE MARCHÉ DE L'ARMÉE POUR LA SUISSE CENTRALE

Le huitième concours de marche militaire pour la Suisse centrale s'est disputé sur un parcours de plus de 30 kms. Le programme a dû être quelque peu modifié en raison de la neige. Près du monument de Guillaume Tell, M. Hans Villiger, conseiller d'Etat, a prononcé un discours patriotique, puis le palmarès a été lu. Le vainqueur, dans les unités d'élite, est Hans Frischknecht, de Herisau, en 2 h. 15' 55". Le premier de la Landwehr est Charles Kohler, de Zurich, en 2 h. 37' 15" et le vainqueur dans le Landsturm est le lieutenant Gottfried Jost, de Berthoud, âgé de 50 ans, en 2 h. 59' 43". Dans le concours par groupes, c'est la société des sous-officiers de Zurich qui l'emporte, en deux heures 34 minutes et 48 secondes.

LIBERTÉ PRIKÉ VAUD

SANATORIUM UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL

Pour la seconde fois depuis la constitution de la Fondation du Sanatorium universitaire international, en juin, son Comité de direction s'est réuni à Lausanne, sous la présidence de M. M. Pilet-Golaz, ancien président de la Confédération, en présence de M. A. Panchaud, juge au Tribunal fédéral, président du conseil de Fondation. L'activité des organes de la Fondation, pendant ses derniers mois, a abouti à plusieurs décisions et résultats utiles. M. E. Reinhardt, directeur général du Crédit suisse, a constitué le Comité financier qu'il préside. Les contacts établis avec les autorités fédérales ou cantonales, les milieux bancaires, industriels ou commerciaux, universitaires de Suisse et de l'étranger ont été partout favorables et ont suscité des encouragements et des appuis précieux. Tout cela permet d'espérer la réalisation sans trop tarder de l'oeuvre tant souhaitée par le monde universitaire.

LE CAIRE

ALEXANDRIE 3 - 5 Place Ismail Tél. 32920 32929

LE CAIRE

6, Rue Tewfik

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE
SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE (EN FORMATION)
BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES
MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS
Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs Ventilateurs — Chauffe-Bains Appareils Electro-Ménagers Fils et Cables Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

COURS ET COMMENTAIRES DE MUSIQUE
1ère SERIE
Cycle J. S. BACH
Enseignement et exécution intégrale du CLAVECIN BIEN TEMPERÉ
par M. Zaven KHATCHADOURIAN
Pianiste
avec six commentaires sur la personnalité et l'art de J.S. Bach
par Dr. G. SALERIAN
Musicologue
Il sera réservé à chaque auditeur la faculté de se faire auditeur dans quelques-unes à son choix, des œuvres exposées. Les cours auront lieu au domicile de M. Zaven Khatchadourian, 3 RUE MACKIE, SABA PACHA RAMLEH, tous les lundis, à dater du 1er lundi du mois de Décembre de 7 h. 15 à 8 h. 45 p.m. La durée des cours est fixée à trois mois. Les droits d'inscription à l'ensemble de ces cours: P.T. 500 Pour tous autres renseignements et inscriptions s'adresser à M. ZAVEN KHATCHADOURIAN tél. 62524 ou au Dr. G. SALERIAN tél. 21799 chaque jour de 9 à 10 h. sauf les dimanches. Le nombre des participants à ces cours étant limité, les inscriptions, seront clôturées le 25 novembre à midi.

Caledonian Insurance Company,
HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND.
FOUNDED 1805
All classes of insurance transacted
Alexandria Branch Office:
23, Bld. Saad Zaghloul, Telephone 27104 R.C.A. 21579
Cairo Agent:
M. Jacques Chiniara, 9, Rue Chérifien 1st floor
Rolin Bldg (opposite the Exchange), Telephone 76423
R. C. C. 68226
Agencies throughout the Near East

Winterthur ACCIDENTS
Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur
Entreprise privée régie par la Loi No. 156 de 1950
Enregistrée sub No. 17 le 20.2.41 auprès du Ministère des Finances, Le Caire.
Notre but: Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...
Notre expérience: Plus de 75 ans au service de nos assurés.
REINHART & Co.
Agents Généraux pour l'Egypte
ALEXANDRIE 6, Rue Adib R.C. Alex. No. 483.
LE CAIRE 41, Sh. Chérif Pacha R.C. Le Caire No. 10332.

Mots d'ordre avant le 23 Novembre

ARGOVIE

Parti Socialiste Argovien
Le congrès extraordinaire du parti socialiste argovien a réuni 200 délégués. Il a entendu M. Ernest Herzog, conseiller national sur la votation fédérale des 22 et 23 novembre, relatives au contrôle des prix et la loi sur les céréales panifiables. Le congrès a approuvé les 2 projets à l'unanimité.

BALE

Le cartel des syndicats
L'Assemblée des délégués du cartel des syndicats de Bâle ville s'est prononcée en faveur de la prorogation du contrôle des prix et du projet relatif au ravitaillement du pays en céréales.

BERNE

Parti socialiste du canton de Berne

Le comité du parti socialiste du canton de Berne a décidé à une grande majorité de laisser la liberté de vote en ce qui concerne la loi d'introduction sur le maintien de la propriété agricole. D'autre part, le comité recommande vivement de soutenir les deux projets fédéraux qui seront soumis au peuple le 23 novembre à savoir la prorogation temporaire du contrôle des prix réduit et l'arrêté sur le ravitaillement du pays en blé.

Parti démocratique catholique du canton de Berne

Le comité central du parti démocratique catholique du canton de Berne, réuni sous la présidence du conseiller national Gressot, a pris position sur les 2 projets qui viendront en votation populaire le 23 novembre. En ce qui concerne ces deux projets fédéraux, il a décidé la liberté de vote pour le contrôle des prix et l'acceptation du projet pour la prolongation du régime des céréales panifiables.

Parti radical démocratique du canton de Berne

Le comité central du parti radical-démocratique du canton de Berne, réuni sous la présidence de M. Wyss, député, de Bière, a pris position au sujet des votations du 23 novembre prochain. Il a approuvé la loi cantonale d'introduction à la

Parti libéral jurassien

Le parti libéral jurassien s'est réuni à Moutier et a décidé de voter l'arrêté fédéral sur le contrôle des prix et la loi sur le ravitaillement en céréales ainsi que tous les projets cantonaux qui lui ont été soumis à l'exception de la loi sur la compensation financière.

NEUCHÂTEL

Parti progressiste national

Le parti progressiste national s'est prononcé à l'unanimité en faveur du crédit de 2.600.000 fr. pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment de l'université de Neuchâtel, crédit qui sera soumis au peuple les 23 et 24 novembre prochain. En ce qui concerne les votations fédérales, il a décidé de laisser la liberté de vote pour l'arrêté concernant le maintien du contrôle des prix. En revanche, il approuve l'arrêté fédéral sur le régime des céréales panifiables.

Parti radical neuchâtelois

L'assemblée des délégués du parti radical neuchâtelois, a décidé à l'unanimité moins une voix, d'approuver les deux objets qui seront soumis aux électeurs suisses les 22 et 23 novembre. En outre, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur des bâtiments universitaires sur lesquels les électeurs neuchâtelois se prononcèrent les mêmes jours.

St. GALL

Parti radical démocratique

Une assemblée, extraordinaire des délégués du parti radical démocratique a décidé par 89 voix contre 79 de recommander le rejet de l'arrêté fédéral

Parti populaire conservateur

Le comité central du parti populaire conservateur du canton de Schwyz a décidé à l'unanimité de recommander aux électeurs du parti l'adoption du projet portant sur le ravitaillement du pays en céréales panifiables et par 10 voix contre 8 et quelques abstentions de laisser la liberté de vote pour le projet relatif au contrôle des prix réduit.

THURGOVIE

Parti populaire

Le comité cantonal du parti populaire du canton de Thurgovie s'est prononcé pour le rejet du contrôle des prix réduit et en faveur du projet sur le ravitaillement du pays en céréales panifiables.

VAUD

Jeunes radicaux

Le comité directeur des Jeunes Radicaux vaudois a décidé de recommander aux électeurs d'accepter la prorogation des mesures propres à assurer le ravitaillement du pays en céréales panifiables et d'accepter le maintien temporaire du contrôle des prix, le 23 novembre prochain.

ZURICH

Parti démocratique

Le parti démocratique du canton de Zurich a décidé par 32 voix contre 31 avec de nombreuses abstentions de repousser le projet de contrôle des prix réduit. En revanche, il s'est prononcé en faveur du projet de loi sur le ravitaillement du pays en céréales.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

A ALEXANDRIE

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

SAMEDI 22 NOVEMBRE à 2 h. 30 p.m.

CHALLENGE Dr. MARTZ

DIMANCHE 30 NOVEMBRE à 9 h. a.m.

CHALLENGE 9th. Bat. U.D.R.

avec la participation d'UNE EQUIPE DE L'ARMEE EGYPTIENNE

SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 DECEMBRE

TIR EN CAMPAGNE

CLUB NAUTIQUE SUISSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Messieurs les membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Annuelle du Club Nautique Suisse d'Alexandrie qui aura lieu au siège du Club dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie à Chatby le

LUNDI 24 NOVEMBRE 1952 à 8 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR:

- a) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
b) Admissions et Démissions.
c) Rapport et Comptes de l'exercice financier 1951-52.
d) Divers.

LE COMITE.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE Groupe d'Alexandrie

Le Comité se fait un plaisir d'inviter tous les membres et amis du Groupe d'Alexandrie avec leurs épouses, ainsi que les ex-Suisseuses domiciliées à Alexandrie, à la première séance de la saison qui se tiendra.

JEUDI 27 NOVEMBRE 1952 à 8 h. 30 p.m.

THEME:

ECHO DES DERNIERES JOURNEES DES SUISSES DE L'ETRANGER

(La discussion portera sur des sujets importants comme la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité, la taxe militaire, les dommages de guerre, la collecte du 1er août 1953 dont le produit sera affecté aux Suisses de l'étranger, etc.)

Un léger repas sera servi à 7 h. 45 p.m. précises. Tous ceux et celles qui désirent y prendre part sont priés de s'inscrire auprès de Mohamed, au Cercle, jusqu'à jeudi 27 novembre, à midi au plus tard.

Alexandrie, le 13.11.52.

Le Président du Groupe N.S.H.: C. L. BURCKHARDT.

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

SAMEDI 29 NOVEMBRE à 5 h. 30 p.m.

Assemblée Générale des Membres de l'Ecole

dans les locaux de la SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

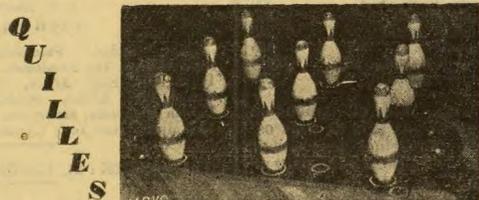
ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 Novembre 1951.
2. Rapport du Directeur de l'Ecole sur l'activité de l'Ecole durant l'année scolaire 1951-52.
3. Rapport du Comité sur l'activité de l'Ecole durant l'année 51-52. Rapport financier de l'année 51-52.
4. Rapport des Censeurs.
5. Proposition pour le changement des articles 2 et 8 des Statuts selon nouveaux textes envoyés à tous les Membres de l'Ecole.
6. Election de six membres du Comité.
7. Election de trois membres suppléants.
8. Election de deux censeurs.

On est prié de faire son possible pour assister à cette Assemblée qui, suivant l'article No. 18 des Statuts, ne pourra être tenue que si le quart au moins des Membres y sont présents.

Pour le Comité de l'Ecole Suisse d'Alexandrie. F. HERRLING, Président.

N.B. ARTICLE No. 18 : Une Assemblée Générale ne peut être tenue que si le quart au moins des membres (déduction faite de ceux qui ne sont pas alors à Alexandrie) sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée, convoquée pour 8 jours plus tard au moins, sera valable quel que soit le nombre des membres présents.



A CHATBY

SAMEDI 6 DECEMBRE

CONCOURS INTERVILLES DE QUILLES ALEXANDRIE - LE CAIRE

suivie d'une SOIREE DANSANTE.

Alexandrins et Caiotes, réservez votre soirée pour cet événement.

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

APPEL

Notre Ecole, comme toutes les écoles suisses de l'étranger, a été invitée par des Institutions suisses à fournir toute une documentation destinée à une propagande au sein du peuple suisse.

En effet, une partie du produit de la future collecte du 1er août 1953, en Suisse, sera affectée aux 13 écoles suisses de l'étranger, et afin de stimuler l'intérêt du peuple suisse en faveur de ces écoles, une propagande va être faite dans la presse de notre Pays à l'aide d'articles, de photos, de compositions d'élèves, etc.

Toutes les personnes qui posséderaient de bonnes photographies de groupes d'élèves actuels ou anciens prises en plein air dans la cour de l'école ou dans les jardins du Cercle, à la campagne ou au désert, dans des palmeraies ou au bord de la mer, seraient bien aimables de les remettre, d'ici à la fin de novembre, au directeur de l'école ou aux maîtres chargés de recueillir cette documentation.

Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien nous aider à rassembler ce matériel de propagande.

LE COMITE.

SOCIETE "HELVETIA"

Nous prions nos membres de bien vouloir nous aider à préparer notre distribution de Noël. De vieux vêtements, de vieux jouets, peuvent rendre service et faire des heureux. Tous ceux qui voudront bien nous en envoyer, feront oeuvre utile, et nous leur exprimons d'avance notre reconnaissance.

Les paquets au nom de l'Helvétia peuvent être déposés au Cercle Suisse.

LE COMITE.

FEDERATION INTERNATIONALE DES AMIS DE LA JEUNE FILLE

« BABY-SITTERS »

Vous pourrez sortir le soir ou l'après-midi en toute tranquillité, en confiant vos petits à une « Baby-Sitter » qualifiée et recommandée qui gardera vos enfants chez vous à la maison.

Ecrire ou mieux téléphoner de 10 h. à 12 h. a.m. au Bureau de Placement de HOME INTERNATIONAL, 19, SULTAN ABDEL AZIZ TELEPHONE 28066

L'inauguration du Ciné "Radio"

Le 20 novembre marquera une date dans la saison alexandrine. C'est en effet demain soir que MM. Politi Frères & Co. inaugureront leur nouvelle et luxueuse salle, le « Radio ».

Décoré avec luxe et goût, doté des appareils les plus perfectionnés, le « Radio » sera l'un des cinémas les plus courus de la ville.

Mais, chose bien plus importante, son ramage correspond à son plumage: la série de films que le « Radio » nous promet a de quoi contenter les plus difficiles et non seulement de les faire attendre, mais de les leur faire attendre impatiemment.

Demain, donc, en avant première, l'on présentera « Son of Ali-Baba » suite de « Ali-Baba et les 40 voleurs » qu'interpréteront Tony Curtis, la coqueluche de toutes les spectatrices et la si gracieuse Piper Laurie. Ce genre de films, plein de couleur et d'aventures, a la grande faveur du public, petits et grands.

En outre, l'on nous promet une longue liste de films de

classe internationale dont voici un bref et incomplet aperçu: « Le si attendu « Portrait of Jennie » de David Szelznick avec Jennifer Jones et Joseph Cotten.

« Othello » de Orson Welles, qui remporta le 1er prix au Festival de Cannes.

« Europe 51 » de Rossellini avec Ingrid Bergman.

« Vulcano » de Dieterle avec la Magnani.

« I Stay Condemned » avec Laurence Oliver et Penelope Ward.

« Against all flags » avec Errol Flynn et Maureen O'Hara, etc... etc...

Comme l'on voit, un palmarès « di primo cartello ».

A L'ATELIER

VENDREDI 21 NOVEMBRE à 6 h. 45 p.m. CONFERENCE

de M. HENRI BARRET Agrégé des Lettres « L'UNIVERS DE GIRAUDOUX »

Fausto Coppi, brillant vainqueur du Tour de la Méditerranée

Le Tour de la Méditerranée, organisé par la « Gazzetta dello Sport », s'est terminé dimanche, à Palerme, par la victoire incontestée de Fausto Coppi.

Le « Campionissimo » a démontré, une fois de plus, sa classe inégalable et sa supériorité détachée sur tous les autres cyclistes internationaux contemporains. Le Tour de la Méditerranée, dès la première étape Napoli-Foggia, n'a été, pour Coppi, qu'une promenade de santé: ni Bartali, son grand rival, ni Ferdi Kubler, ni Bobet ou Mueller ne réussirent à aucun moment à l'inquiéter.

Un enthousiasme indescriptible et une immense ovation l'accueillirent durant le tour d'honneur qu'il fit à l'arrivée au Stade de Palerme.

Voici le résultat définitif du Premier Tour de la Méditerranée:

- 1) Fausto Coppi (Maillot rose) en 54 h. 34' 7"
2) F. Magni à 6' 32"
3) G. Minardi à 9' 12"
4) Carrea à 10' 26"

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 23 NOV. 1952

MENU

- Riz aux Fruits de Mer.
Jambon Fumé au Mâdère.
Pommes Chateau.
Epinards en Branche.
Salade Marseillaise.
Eclair Chantilly - Moka.

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 56785

CONCOURS DU GROUPE DU MARDI

pourtant, bon an mal an, il a poursuivi son chemin et nous lui souhaitons de pouvoir continuer encore longtemps sa bruyante activité, car malgré les Trente-trois ans d'existence, un tiers de siècle, tel est déjà l'âge du Groupe du Mardi.

Que d'événements se sont passés depuis la naissance de ce groupement, que plus d'un, croyait voué à une vie éphémère? changements, les améliorations apportées, l'ambiance et l'esprit qui y règnent sont toujours les mêmes, les boules en roulant font toujours le même bruit, les mêmes exclamations accompagnent toujours les coups bien réussis ou la déveine d'un joueur, puisque dans ce sport tout comme dans la plupart des autres, il faut compter avec Dame Chance dont l'humeur est aussi changeante que celle de nos compagnons.

Samedi, le Groupe du Mardi avait organisé suivant sa tradition, son concours annuel réservé aux joueurs du groupe, qui comme les précédents eut et fut un réel succès.

Pour essayer de faire oublier l'ostacisme qui frappait les Dames pour cette soirée, les prix récompensant les joueurs étaient tous des objets d'utilité féminine ou domestique, sorte qu'en définitive ce sont quand même les Dames qui furent les gagnantes de ce concours.

Dès 6 h., vingt-trois joueurs entrent en lice pour débattre leur chance; l'ami Sami très en forme prend la tête du classement dès les premières boules et s'y maintient jusqu'à la fin, malgré les efforts des uns et des autres. Quelques outsiders essayent de le déloger de sa première position mais malgré toutes les émotions qu'il nous procurent, Sami est imbattable et garde son avance. Le concours se termine avec les résultats qu'on lira ci-dessous.

Toutes ces émotions ont aiguës l'appétit des quilleurs et dès la dernière boule jouée, c'est une véritable ruée autour des tables où un repas dont chacun gardera un excellent souvenir est préparé. Pour cette circonstance, notre ami Lanz, cuisinier émérite, s'était surpassé et pour une fois, les plus rouspetteurs et les plus difficiles n'ont rien trouvé à redire. Bravo M. Lanz, car contenter tout le monde au groupe du mardi, est un véritable tour de force.

Pour la circonstance, notre infatigable et toujours dévoué Oti s'était métamorphosé en maître d'hôtel; il s'est révélé parfait dans ce nouveau métier, avec un peu de pratique il deviendra un véritable expert et au cas où le travail dans la branche des ascenseurs ne lui donnerait plus satisfaction, il a une nouvelle corde à son arc, et d'ores et déjà, nous lui garantissons pleine réussite.

Madame Hintermann, a trouvé une charmante façon de prouver qu'elle ne nous gardait pas rancune d'exclure les Dames de cette soirée en nous confectionnant un savoureux dessert. Le succès obtenu lui prouve combien il a été apprécié de chacun et de tout cœur nous lui adressons un grand merci.

Après le repas, entouré des mines réjouies des participants, M. Muller donne lecture du palmarès et invite chaque joueur à venir retirer son prix.

Comme chacun au groupe du Mardi doit respecter les règlements, c'est avant l'heure de fermeture du cercle que l'on se sépara très heureux de la charmante soirée que l'on venait de vivre, et en se promettant de récidiver à l'occasion du match INTER-VILLES qui aura lieu le 6 DECEMBRE dans les locaux du Cercle.

Les animateurs de nos soirées:

sont déjà au travail pour nous tous les âges auront la possibilité de passer une soirée des plus agréables, et que plus originales et plus agréables. Réservez-nous cette soirée!

RESULTATS DU CONCOURS

Table with 2 columns of names and scores. Includes names like Wicher, Knauer, Hintermann, Wirth, Balzer, Maletti, Tschanz, Lanz, Eiche I., Muller I., Morgenthaler, Knoblauch, Livio, Frei, Bless, Lauener, Muller II, Fiechter, Grand, Friedrich, Klaesi, Sigg, Moser.

M. FIECHTER.

UN DEPART

LE G.D.M. PERD SON AMIRAL

Mardi passé les joueurs du Groupe du mardi, n'y avait pas de quoi se plaindre, que des amis et l'aurore qui nous lui avons adressé mardi, Pays à un de leurs anciens membres, M. Ch. Lauener, qui, ar-

fection. Avec lui, le groupe perd son AMIRAL, car il avait grande allure lorsqu'il venait jouer aux quilles revêtu de sa tenue toute gazonnée d'or, et comme pour les gens de mer, il faut toujours qu'il ait un peu de langage ou de vent dans les voiles pour prendre le large, toutes ces conditions se sont trouvées parfaitement à point en fin de soirée.

M. Muller, au nom des quilleurs du Groupe, lui remit un souvenir et en quelques mots de circonstance lui fit notre regret de le voir partir et lui souhaita bonne chance, pour ses nouvelles activités et bon voyage.

Nous ne désespérons pas de voir à l'occasion de vacances en Suisse, notre ami Charly, commandant d'une des unités qui sillonnent nos lacs ou même qu'il nous revienne en occupant un poste sur un des navires de haute mer de notre jeune marine suisse.

M. F.



près une carrière bien remplie dans la marine égyptienne, retourne au pays natal. Pour le groupe du Mardi, ce départ est une perte sensible. M. Lauener, Charly pour les

il ritrovo

(Cinéma Royal)

La pâtisserie de luxe

Spécialités: Fondue Neuchâteloise Ramequins - Crêpes au Gruyère, etc.

par le chef Suisse ALFRED

Advertisement for Siegwart cement featuring an image of a factory and text in Arabic and French: SOCIETE EGYPTIENNE DE TUYAUX, POTEAUX ET PRODUITS EN CIMENT ARME. 15 RUE CHEIKH PACHA - TEL. 51833000 - 1500 LE CAIRE.

Advertisement for Spiro Spathis mineral waters: SPIRO SPATHIS MANUFACTURER HIGH CLASS MINERAL WATERS. 8, Sharia Khaliq El Khür (Emad El Din) - CAIRO. Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925.

Advertisement for Herrling & Co. watches: HERRLING & Co. FORMERLY J. ROLO & Co. 12, & 16 Rue Sidi Metwalli. - Reg. Com. Alex. 31485 ALEXANDRIE. NEGOCIANTS ET EXPORTATEURS DE COTON EGYPTIEN. IMPORTATIONS & REPRESENTATIONS.

Advertisement for Helvetia Ltd. insurance: HELVETIA LTD.: Assurances Maritimes ST. GALL. DOMINION INSURANCE Co. LTD.: LONDON Assurances Incendie.

Advertisement for Dewar's Whisky: DEWAR'S WHISKY.

SERVICES DIVINS EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste. DIMANCHE 23 NOV. 1952 9 h. 30 Catechisme. 10 h. 15 Culte public en langue allemande Gottesdienst in deutscher Sprache. Textwort: Dennoch bleibe ich stets an dir. 10 h. 15 Ecole du Dimanche.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad Ier. DIMANCHE 23 NOVEMBRE 10 h. Ecole du Dimanche. 11 h. Culte: « LA JOIE DE PARDONNER ».

NAISSANCE Monsieur et Madame RO-LAND KOBLET ont le plaisir d'annoncer la naissance en date du 15 novembre de leur fils GILLES. Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de Bonheur et de Santé à Gilles.

DONATIONS En mémoire du regretté M. HANS KUPPER En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie M. et Mme L. Bolens 200

PETITES ANNONCES No. 121. - FEMME DE CHAMBRE dispose surveiller enfants 5 et 7 ans, si possible parlant ALLEMAND, demandé par couple Suisse. Téléphone 61176 ou écrire à: Femme de Chambre, B.P. 570, Alexandrie. (45, 46, 47)

No. 122. - On désire louer pour élève PIANO - ACCORDEON, 48 ou 80 basses, en bon état de fonctionnement. Téléphonez offres avec prix No. 29795, au Journal Suisse. (47, 48, 49).

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie ALHAMBRA - Tél. 29054 - « Santa Lucia Iuntana... » (Ermanno Randi, Maria Grazia Francia). AMIR - Tél. 27693 - « 5 Fingers » (James Mason, Danielle Darrieux). (2e semaine). FOUAD - Tél. 25832 - « La Table aux Grèves » (Fernandel, Maria Mauban). (2e semaine). LA GAITE - Tél. 71225 - « Halls of Montezuma » (Richard Widmark, Walter Pajama). METRO - Tél. 22850/22859 - « Skirts Ahoy » (Esther Williams, Barry Sullivan). RIALTO - Tél. 24694 - « Up in Arms » (Danny Kaye, Constance Dowling). RIO - Tél. 29036 - « City lights » (Charlie Chaplin, Virginia Cherril). (2e semaine). ROYAL - Tél. 26329 - « Saraband for dead lovers » (Stewart Granger, Françoise Rosay). STRAND - Tél. 22322 - « Circle of Danger » (Ray Milland, Patricia Roc). Théâtre MOHAMED ALY - Tél. 25106 - Succès continué de la troupe Aroni - Manolidou.

POUR LES FETES studio suisse

RACINE Après le succès sans précédent, obtenu par les CARTES-PHOTOS ARTISTIQUES mises en vente l'an passé pour le Nouvel An, le STUDIO SUISSE RACINE PRESENTE UNE NOUVELLE SERIE DE 18 vues inédites. La beauté des sujets, la qualité du papier et la présentation de ces Cartes leur vaudront, nous en sommes certains, un succès tout aussi grand. Ces photos sont vendues aux prix suivants: P.T. 7.- la pièce. P.T. 60.- par dizaine et plus. P.T. 3.- les 10 enveloppes adhésives. S'adresser au STUDIO SUISSE RACINE 17, Rue Talaat Harb Pacha (Ex Rue Stamboul) vis-à-vis de la Banque Belge Tél. 21715

ECOLE FAXI LANGUES VIVANTES COMMERCE-COMPTABILITE STENOGRAPHIE-DACTYLO LE CAIRE, 14, Fouad Ier ALEXANDRIE 15, Boulevard HELWOLTER 19, Bd. Helwa PORT SAID 11, rue El-Khaznari AIN HELWAN 11, rue El-Khaznari

LA VIE AGRICOLE

Le prix du lait et la situation de l'agriculture

A la suite de la décision prise par le Conseil fédéral de maintenir le prix du lait, le communiqué suivant est publié: « L'Union centrale des producteurs suisses de lait a demandé que le prix du lait à la production soit augmenté d'un centime à partir du 1er novembre 1952... »

Révision du contingentement des moulins

L'administration fédérale des blés communique: Lors de l'examen de questions concernant le contingentement appliqué dans d'autres branches, il y a déjà assez longtemps, des critiques furent formulées aussi à l'égard du contingentement de la meunerie... »

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES PERES JESUITES

A la suite d'une Conférence suggestive de M. Frédéric Grover, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, actuaire et organisateur du Centre Culturel de l'Association des Anciens Elèves des Pères Jésuites... »

LA NOUVELLE TARIFICATION POUR LA SEMAINE DU 15 AU 21 crt.

La commission de la tarification d'Alexandrie s'est réunie mardi et mercredi derniers, sous la présidence de M. Abbas Komy Gueneina, sous-gouverneur de notre ville... »

Table listing market prices for various goods including Pigeon, Lapin, Pigeons, LEGUMES, FRUITS, and VOLAILLE.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES par le s.s. "EL MALEK FOUD" Prochains départs: Vendredi 28 Novembre, Vendredi 12 Décembre

Sécurité d'abord! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Fondée à Genève en 1872 CAPITAL ET RESERVES: 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

SOCIETE COMMERCIALE BELGO-EGYPTIENNE S.A.E. ANCIENNE MAISON J. GHYSELEN ALEXANDRIE, 5, Rue Chérif Pacha

IONIAN BANK LIMITED FONDEE EN 1839 CAPITAL AUTORISE ... £ 1.000.000 FONDOS DE RESERVE ... £ 200.000

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS) LONDON OFFICES: 29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall, E. C. 2.

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE DU JEUDI 20 AU MERCREDI 26 NOVEMBRE JEUDI On ne tend pas perpétuellement des pièges sans y tomber soi-même. VENDREDI Le méchant qui fait trembler est bien près de trembler lui-même. SAMEDI C'est au moment de quitter la vie que l'on s'y rattache avec le plus de force. DIMANCHE Avant de consulter la fantaisie, consultez la bourse. LUNDI Conscience troublée s'effraye de tout. MARDI Pour être heureux, il faut peu changer de place et tenir peu d'espace. MERCREDI Une once de vanité gâte un quintal de mérite.

DJAKARTA ET SON HINTERLAND III. - La vieille ville

entre les deux ports afin d'en retirer des avantages pour les Hollandais et de s'assurer du poivre à bon compte. Coen réussit à mettre fin à la dangereuse rivalité des Anglais et à la menace de Bantam. Un nouveau fort s'éleva et le nom de Djakarta fut changé en celui de Batavia. Coen obtenait ce qu'il désirait depuis longtemps: un centre de ralliement pour la flotte hollandaise... »

SAVOY PHARMACY NORTON & Co. en face National Bank, LE CAIRE Pharmacie de Confiabilité Exécution soignée des Ordonnances Prix très modérés

Banque Belge et Internationale en Egypte AVIS DE CONVOCATION Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 8 Décembre 1952 à 10 h. 30 a.m. au Siège de la Société, 45, rue Kasr el Nil, Le Caire...

CONCERT THIBAUD (Théâtre Alhambra 15 Novembre 1952)

Aimez-vous Thibaud? Trente ans après, jour par jour, je l'ai retrouvé encore plus grand et plus mûr. Aussi jeune qu'aux jours de ma jeunesse studieuse, mais plus profond et plus sûr, Jacques Thibaud s'impose à nous comme toujours, le maître incontesté du violon et de la conscience musicale... »

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628